



Municipalité d'Yvonand
Tél. 024/557 73 00
Fax 024/557 73 01
E-mail : greffe@yvonand.ch

Au conseil communal

1462 Y v o n a n d

Préavis municipal No 2017/17

Concerne : Budget 2018

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes (état au 01.01.2006)
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (état au 01.03.2006)
- du règlement du 12 septembre 2005 du conseil communal d'Yvonand

La municipalité soumet à l'approbation du conseil communal le projet de budget de fonctionnement de la commune pour 2018.

Votre municipalité s'est basée comme l'année passée, entre autres, sur l'évolution probable du nombre d'habitants de la commune ainsi que sur les prévisions économiques émanant de la brochure « conjoncture » éditée par Statistique Vaud du DFIRE parue le 6 juillet dernier, au niveau de l'évolution attendue du PIB vaudois pour 2018. Ces données déjà évoquées dans le préavis fixant le taux d'imposition 2018, précise que : « *La croissance économique va continuer à s'accélérer d'ici 2018. Pour le PIB vaudois, la croissance sera plus élevée en 2017 qu'en 2016, et aussi supérieur à la croissance suisse. La tendance devrait se confirmer pour 2018* ».

Nous avons tablé sur un potentiel de 3'300 habitants avec une augmentation globale des rentrées fiscales de l'ordre + 3.0% (compte 40 du budget par natures) et nous estimions cette prévision prudente. A fin octobre 2017, nous enregistrons une population d'environ 3'320 habitants. En ce qui concerne les rentrées fiscales, nous n'avons à ce jour pas de chiffres sur lesquels nous baser. Nous tablons toutefois sur l'objectif fixé de + 3% pour 2017. En ce qui concerne 2018, il nous semble prudent de miser sur une augmentation plus mesurée de la population et de ne prévoir que + 2% d'augmentation des rentrées de l'impôt sur le revenu par rapport au budget 2017.

Du point de vue de l'économie vaudoise, on peut constater que celle-ci poursuit sur la voie de la reprise. On attend en effet une croissance du PIB vaudois de + 1.6% (+ 1.4% au niveau Suisse) pour cette année et de + 2.0% (+ 1.9% au niveau Suisse) en 2018.

Elément important en matière de recettes, c'est la prise en compte dans ce budget de la taxe de base sur l'élimination des déchets, taxe qui est entrée en force en 2017 afin de nous mettre en conformité avec la loi.

Malgré des recettes en hausses, la réalité des chiffres nous contraint d'appliquer une fois de plus notre règle habituelle, à savoir une élaboration du budget avec prudence quant aux recettes et avec mesure quant aux dépenses.

Ceci nous conduit à vous présenter un budget 2018 laissant apparaître un déficit prévisionnel de Fr. 492'915.00, déficit plus marqué que par les années passées mais qui reste acceptable pour notre commune.

Pour expliquer ce nouveau déficit prévisionnel, voici quelques éléments clés qui nous l'espérons vous permettront de mieux cerner le budget présenté.

La facture sociale

Dans sa lettre d'accompagnement de la fiche technique communale pour les acomptes péréquation 2018 et réforme policière, le service des communes et du logement annonce que le montant total de la facture sociale tel que présenté dans le budget de l'Etat de Vaud doit encore faire l'objet d'une approbation par le Grand Conseil en décembre 2017. Une communication détaillée sera transmise en janvier. Nous devons donc nous baser sur les chiffres prévisionnelles communiqués à ce jour pour chaque commune. Dans les faits, ceci donne pour Yvonand :

- compte 2013 (720.3515), un montant de Fr. 1'157'413.00
- compte 2014 (720.3515), un montant de Fr. 1'733'117.00
- compte 2015 (720.3515), un montant de Fr. 1'870'668.00
- compte 2016 (720.3515), un montant de Fr. 1'524'473.00
- budget 2017 (720.3515), un montant de Fr. 1'650'000.00
- budget 2018 (720.3515), un montant de Fr. 1'781'183.00, **soit + 7.9%**

La grande variation de 2013 à 2014 s'explique par le fait que la participation de la commune à la facture sociale tient aussi compte des recettes conjoncturelles, sur lesquelles la péréquation prend une part de 50%. Ainsi pour 2015, ce sont Fr. 507'477.00 qui sont facturés en plus suite aux bons résultats des comptes 2013. Cette part diminuait pour le budget 2016 à Fr. 418'188.00, pour finalement se monter à Fr. 446'912.00 au décompte final.

Pour 2017, le montant budgété était Fr. 278'981.00, donc en net recul. Pour 2018, ce montant reprend l'ascenseur pour se fixer à Fr. 446'912.00, soit environ 60% d'augmentation par rapport à 2017.

Evolution du décompte définitif de la péréquation

La péréquation financière canton/commune entrée en vigueur en 2011 semblait confirmer un petit effet bénéfique pour la commune d'Yvonand. De même en 2012.

Le décompte définitif à fin septembre 2014 avec correction des acomptes montre une autre réalité : le solde, important, est cette fois en défaveur de la commune. C'est à nouveau le cas en 2014, mais cette fois avec un solde « acceptable » en termes de variation par rapport au budget.

Effet de l'augmentation du nombre des habitants et de leur capacité contributive, nous pouvons constater que le solde de la péréquation redevient positif pour la commune en 2015. Il reste à espérer que cette tendance se confirme ces prochaines années.

Rappelons que ces éléments nous parviennent vers la fin septembre de chaque année pour l'année précédente.

Année	Solde en faveur d'Yvonand [CHF]	Solde en défaveur d'Yvonand [CHF]
2010 (ancienne péréquation)		368'838.00
2011	152'056.00	
2012	195'425.00	
2013		613'763.00
2014		92'148.00
2015	170'231.00	
2016		64'654.00

Le résultat de la péréquation dépend bien sûr de la facture sociale, ainsi que de la santé financière de la commune, mais aussi et surtout des résultats de toutes les autres communes du canton. Ces variations sont bien évidemment un facteur « déstabilisant » lors de l'établissement des budgets.

La réforme policière

Pour la police, sur la base des mesures de limitation des coûts qui ont été négociées et qui font l'objet d'un protocole d'accord séparé avec le canton, le montant correspond au montant 2017 indexé de 1.5%, indexation identique à celle de l'année passée.

Les charges liées aux développements de la commune

En 2016 nous avons terminé les travaux sur rue des Vergers – Grand-Rue – rue de l'Ancien Collège, par la pose du tapis final. Il n'y a pas eu d'autres « grands travaux » induisant une forte augmentation des charges.

Pour les charges liées à la petite enfance, elles sont en augmentation de + 11.16% par rapport au budget 2017 (augmentation deux fois plus élevée que dans le budget 2017 par rapport à 2016).

Par rapport au compte 2016, le budget 2018 est en progression de + 47.15%. L'impact de l'augmentation à 44 places déploie ses effets. L'impact de la consolidation du socle minimum à fournir par les communes en matière de journée continue pour les enfants n'est pas encore connu. Confirmation des coûts selon les perspectives 2017, légère augmentation de l'accueil au travers des échanges inter-réseau, évaluation prudente de l'impact de la redéfinition des grilles tarifaires qui établissent la participation financière des parents, approche mesurée du soutien promis par le canton au travers des subventions de la FAJE.

En 2017, à ce jour, la commune n'a rien emprunté pour assurer les investissements consentis.

Contribution aux lignes de trafic régional et assimilé

Sur la base de la loi sur la mobilité et les transports publics, la commune doit s'acquitter d'une contribution financière (cpte 220.3518.2) pour les lignes de trafic régional et assimilé (trains, bus).

Un montant de Fr. 379'000.00 est ainsi porté au budget (Fr. 340'000 en 2017, Fr. 350'000.00 en 2016 et Fr. 188'000.00 en 2015). On soulignera que la facture finale pour 2016 se monte en définitive à Fr. 316'569.35, en recul par rapport au budget annoncé.

Les recettes fiscales

Basé sur les informations à notre disposition, soit peu de chose, l'estimation en matière d'impôt sur le revenu (+ 2.0%) et d'impôt sur la fortune (+0%), tient compte d'une augmentation limitée de la population pour l'année 2018. Pour les autres postes, nous les avons estimés avec toute la prudence requise.

Autres considérations

Pour votre municipalité, l'année 2018 verra la fin des travaux routiers sur l'avenue de Mordagne et, normalement, le début des travaux de la salle de gym triple. Ces éléments sont pris en compte dans le budget. Nous partons du principe que la situation au niveau des taux d'intérêt restera stable et que la santé économique du canton devrait être conforme aux prévisions à notre disposition. Le budget reste évidemment fortement dépendant de la péréquation intercommunale, de la facture sociale et du social (comme la contribution AVASAD), de l'école et des coûts de la petite enfance au niveau des charges.

Pour ce budget nous sommes à nouveau restés dans le canevas des dernières années, en l'adaptant aux changements intervenus et aux annonces de hausses des coûts.

Pour 2018, la participation aux écoles de musiques (220.3513) reste stable à 9.50/hab. Concernant l'AVASAD (730.3654), la contribution passera de Fr. 99.00/hab à Fr. 95.50/hab.

La confédération a introduit en 2016 une nouvelle taxe concernant les micropolluants dans les eaux de STEP, taxe destinée à financer au niveau suisse les installations de traitements de ces polluants, installations extrêmement onéreuses. Cette taxe est ramenée de Fr. 9.50/hab à Fr. 9.00/hab.

La participation à l'établissement scolaire d'Yvonand enregistre une légère diminution de l'ordre de 1.0% par rapport au budget 2017. Par rapport aux comptes 2016, le montant est en progression de + 19.2%. Cette augmentation est toujours principalement liée au financement des investissements réalisés dernièrement, ainsi qu'à l'augmentation du nombre d'élèves et par conséquence des frais de transport.

Comme pour le budget 2017, vous trouverez ci-dessous un résumé comparatif des comptes par nature (budget 2018 / comptes 2016 / budget 2017).

Charges

Cpte	Désignation	Budget 2018	Comptes 2016	Différence		Budget 2017
				Fr.	%	
30	Autorités et personnel	2'724'500.00	2'535'523.10	188'976.90	7.45	2'563'000.00
31	Biens, services, marchandises	2'847'450.00	2'511'557.07	325'892.93	13.37	2'635'410.00
32	Intérêts passifs	334'600.00	266'579.25	68'020.75	25.52	561'200.00
33	Amortissements	1'862'300.00	2'347'007.15	-484'707.15	-20.65	1'799'800.00
35	Rbt à collectivités publiques	6'127'208.00	5'352'845.55	774'362.45	14.47	5'971'612.00
36	Aides et subventions	1'202'201.00	900'224.60	311'976.40	33.54	1'101'901.00
38	Attrib financ. spéciaux	4'000.00	1'249'660.00	-1'245'660.00	-99.68	4'000.00
39	Imputations internes	1'658'000.00	1'655'442.20	2'557.80	0.15	1'525'000.00
	Total des charges	16'760'259.00	16'818'838.92	-58'579.92	-0.35	16'161'923.00

Revenus

40	Impôts	7'478'500.00	7'379'211.03	99'288.97	1.35	7'315'000.00
41	Patentes, concessions	94'100.00	95'606.80	-1'506.80	- 1.58	92'600.00
42	Revenus du patrimoine	2'441'260.00	2'357'820.77	83'439.23	3.54	2'490'930.00
43	Taxes, émoluments, ventes	1'906'403.00	2'852'934.67	-946'531.67	- 33.18	1'917'393.00
44	Parts à recettes cantonales	150'000.00	115'519.90	34'480.10	29.85	150'000.00
45	Rbt de collectivités publiques	2'451'541.00	2'255'088.55	196'452.45	8.71	2'206'442.00
46	Autres prestations/subventions	15'500.00	13'936.10	1'563.90	11.22	14'500.00
48	Prélèvement fonds spéciaux	72'040.00	96'159.48	-24'119.48	- 25.08	69'540.00
49	Imputations internes	1'658'000.00	1'655'442.20	2'557.80	0.15	1'525'000.00
	Total des revenus	16'267'344.00	16'821'719.50	-554'375.50	-3.30	15'781'405.00
	Résultat	-492'915.00	2'880.58			-380'518.00

Vu ce qui précède, la municipalité prie le conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

Après avoir pris connaissance du projet municipal et entendu le rapport de la commission des finances,

d é c i d e :

d'accepter le budget d'exploitation de la commune d'Yvonand pour l'an 2018 arrêté comme suit :

Recettes	:	Fr.	16'267'344.00
Charges	:	<u>Fr.</u>	<u>16'760'259.00</u>
Déficit	:	<u>Fr.</u>	<u>-492'915.00</u>

Nous vous présentons, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

Philippe Moser

Viviane Potterat

Municipal délégué : M. Philippe Moser, Syndic